

Après une résiliation d'une cotisation annuelle à ma banque

Par Max, le 30/01/2012 à 10:37

Bonjour,

Je voudrais savoir si après une résiliation de mon contrat d'assurance annuelle suppléa B2 à la société générale j'aurais une indemnisation ?

Merci de me repondre.

Par chaber, le 30/01/2012 à 10:56

bonjour

Quelle était la nature exacte de ce contrat?

Quelles étaient les garanties?

Sans ces éléments il est difficile de vous donner réponse, sachant qu'il y a sur le marché des centaines de contrats avec des noms plus ou moins alléchants.

Par Max, le 30/01/2012 à 11:05

Il sagit d'un contrat d'assurance annuelle accident à ma banque société générale.merci Et à bientôt de vous relire.

Par chaber, le 30/01/2012 à 11:09

S'il s'agit bien d'un contrat Type Individuelle Accidents, ile ne saurait y avoir indemnisation après la résiliation ni remboursement de cotisations